

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officiers
du corps de soutien
technique et administratif
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 89043 du 13 novembre 2017 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1731733S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu la circulaire n° 970980/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 3 septembre 2015 relative à la gestion des sous-officiers de la gendarmerie affectés outre-mer ;

Vu la décision n° 80939 du 12 octobre 2017 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1^{er}

Les demandes d'affectations outre-mer formulées par les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont les noms figurent en annexe, sont agréées au titre des formations et unités d'outre-mer mentionnées.

Article 2

Le terme de la validité de ces agréments est fixé au 31 décembre 2018.

Article 3

Compte tenu du caractère révocable de l'agrément, aucune mesure d'ordre privé à caractère définitif se rapportant au départ outre-mer ne devra être prise par les sous-officiers dont la candidature est retenue avant la notification de leur ordre de mutation individuel. Il sera rendu compte, sous la référence du présent timbre, de tout changement de position ou de situation intervenant postérieurement à la date de la décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le colonel, chef du bureau du personnel
sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale,*

J. MEILLARD

ANNEXE

Spécialité: Administration et gestion du Personnel

GRADE	NOM PRÉNOM	NIGEND	AFFECTATION	COMGEND
MDL	Perrouelle Aurore	218998	RGBN/GGD50/GSRH/SAP	Mayotte

Spécialité: Auto-Engins Blindés

GRADE	NOM PRÉNOM	NIGEND	AFFECTATION	COMGEND
MDC	Gripon Sylvain	199076	RGPL/CSAG Le Mans/MG	Mayotte